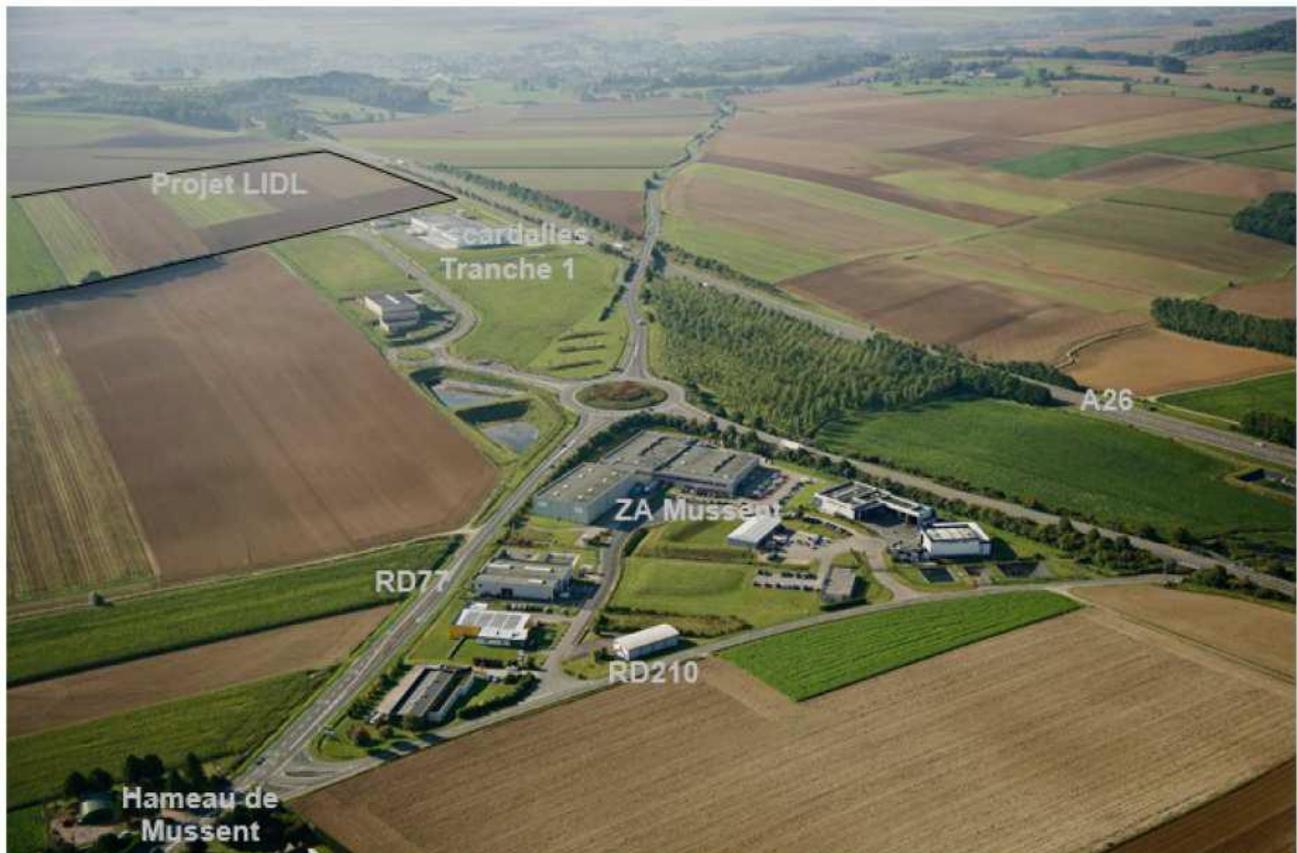


Préfecture du Pas-de-Calais

Enquête publique

Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C. des Escardalles présentée par la Société LIDL S.N.C. sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN

Arrêté du 04/12/2020 de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais à ARRAS.



Enquête publique menée du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2021.

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E20000106/59 du 24 novembre 2020

Rapport d'Enquête - Annexe pièce n° 2

Commissaire enquêteur : Roger FEBURIE,

SOMMAIRE

I – Lettre de désignation de la Commission d’Enquête	page 3
II – Arrêté d’ouverture de l’enquête publique de la préfecture	page 5
III – Remise des vade mecum	page 10
IV – Parutions légales & Autres publicités	page 13
V – Dossier photographique concernant l’affichage	page 19
VI – Avis des Personnes publiques associées	page 26
VII – Procès-verbal de remise des observations	page 29
VIII – PV en réponse des observations du M.O.	page 34

**I – Lettre de désignation du Commissaire Enquêteur
du 24.11.2020 de Monsieur le Président du Tribunal
Administratif de LILLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

24/11/2020

N° E20000106 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 2

Vu, enregistrée le 24/11/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C des Escardalles présentée par la Société LIDL S.N.C sur le territoire de la commune de Saint-Augustin ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger FEBURIE, officier de Gendarmerie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, à la Société LIDL S.N.C et à Monsieur Roger FEBURIE.

Fait à Lille, le 24/11/2020

Pour le Président,
Le premier vice-président,



Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,



II – Arrêté de préfecture du Pas-de-Calais d'ouverture de l'enquête publique en date du 04.12.2020



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT - BICUPE - SIC - LL - n° 2020 - 3M

Arras, le

04 DEC. 2020

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de SAINT-AUGUSTIN

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE
par la société LIDL S.N.C**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-32 du 24 août 2020 accordant la délégation de signature ;

Vu la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Vu la demande présentée par la société LIDL S.N.C dont le siège social est situé 35, rue Charles Peguy - 67200 Strasbourg Hautepierre en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C des Escardalles – 62120 Saint-Augustin ;

Vu les plans produits à l'appui de la demande ;

Vu le rapport de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 8 octobre 2020, déclarant la recevabilité du dossier ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Vu l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France en date du 31 mars 2020 ;

Vu le mémoire en réponse en date du 30 octobre 2020 de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France ;

Vu la décision de M. le Président du tribunal administratif de Lille en date du 24 novembre 2020 désignant M. Roger FEBURIE, officier de Gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique, du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus, soit 33 jours, à la mairie de Saint-Augustin sise 166, rue de Saint-Omer, siège de l'enquête.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille a nommé M. Roger FEBURIE, officier de gendarmerie, retraité, commissaire-enquêteur pour cette enquête publique.

Article 2 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, à la mairie de Saint-Augustin, siège de l'enquête, sise 166, rue de Saint-Omer, le lundi et le jeudi de 10h00 à 11h30, le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 14h00 à 16h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/lidlsaintaugustin>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier numérique pourra également être consulté en mairies de Bellinghem, Ecques et Théroouanne.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Article 3 :

M. Roger FEBURIE, officier de gendarmerie, retraité, commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Saint-Augustin, siège de l'enquête :

- le lundi 4 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 12 janvier 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 30 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 5 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – LIDL S.N.C – Réagir à cet article.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais précité.

Article 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la mairie de Saint-Augustin et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la société LIDL S.N.C procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique et l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale de la région Hauts de France seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – LIDL S.N.C.

Article 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à Mme Dyhia TALBI (responsable de projets) chargée du suivi du dossier de la société LIDL S.N.C (Tél: 06.09.41.53.92).

Article 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées à Arras.

Article 7:

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – LIDL S.N.C. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

Article 8 :

A l'issue de l'enquête, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Article 9 :

Le conseil municipal de la commune de Saint-Augustin et celui des communes de Bellinghem, Ecques et Théroouanne, donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 10 :

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfet de Saint-Omer, et les Maires de Saint-Augustin, Bellinghem, Ecques et Théroouanne, et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le préfet,
le Directeur

Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- LIDL S.N.C – 35, rue Charles Peguy - 67200 Strasbourg Hautepierre
- Sous-préfecture de Saint-Omer
- Mairies de Saint-Augustin, Bellinghem, Ecques et Théroouanne
- M. Roger FEBURIE, commissaire-enquêteur
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD du littoral)
- Dossier - Chrono

III – Remise du vade mecum

Enquête n° E20000106/59 Décision du 24/11/2020

VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MAIRIE, LIEU DE PERMANENCE.

(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de « l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C. des Escardalles présentée par la Société LIDL S.N.C. sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN (62) » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.**

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

I) Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de l'extérieur, sur le site et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 21 décembre 2020.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 5 février 2021 à 24 heures inclus.**

Il est demandé de :

- De faire l'annonce de l'enquête sur le site internet de la commune,
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 4 janvier 2021 à 0 heures.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter et à signer**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet....). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

II) Permanences et registre d'enquête

- **Le registre d'enquête publique sera à la disposition du public à compter du 4 janvier 2021.**

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans la mairie de SAINT-AUGUSTIN conformément à l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et **si possible d'un accès à Internet**,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que le dossier soit bien attaché et non détérioré,
- **apposer quotidiennement la date du jour** avant la mise à disposition de chaque registre,
- **aider les personnes à utiliser le registre d'enquête** pour formuler leurs observations en fonction de la nature de leur intervention,
- **à l'heure de fermeture au public, tracer un trait** sur le registre afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- **faire, chaque soir d'ouverture au public, des photocopies des nouvelles annotations portées sur le registre pendant la journée et les transmettre par voie électronique**
- **au commissaire enquêteur (ep.106.zac.escardalles@orange.fr)**
- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès du maître d'œuvre un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand un **registre d'enquête est presque complet, avertir le commissaire enquêteur afin qu'il ajoute** des pages supplémentaires cotées et paraphées par lui-même.
- en cas de **réception de courriers adressés au commissaire enquêteur**, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le commissaire enquêteur qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de **réception de courriers adressés au maire** relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

III) Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- barrer les pages blanches non utilisées du registre « papier » ;
- **le registre d'enquête « papier » sera clos par le commissaire enquêteur.**
- remettre le registre d'enquête « papier », au commissaire enquêteur à la clôture de la dernière permanence soit le **5 février 2021 à 17 heures.**

IV - Parutions légales & autres publicités
- Voix du Nord édition du 18.12.2020
- Voix du Nord édition du 08.01.2021
- Echo de la Lys édition du 07.01.2021
- Bulletin communal de SAINT-AUGUSTIN
Janvier 2021

LE CARNET

Avis de décès



Saint-Laurent-Blangy, Loison-sous-Lens

Après une vie bien remplie passée au service des autres et après 70 ans de mariage.

Monsieur Léon DUHEN

Ancien permanent JOC
Ancien Chef d'atelier aux LTC Lens
Ancien trésorier de l'URI CFDT
Ancien Président de la CNAS CFDT
Adhérent de la CFDT retraités
Ancien administrateur CPAM Lens et CRAM
Ancien membre du CCAS de Loison-sous-Lens
Membre du PS

S'est éteint doucement ce mardi 15 décembre 2020, à l'âge de 94 ans.

Toute sa famille est en peine.

De la part de :

Marie-Amélie DUHEN-MANTOVANI, son épouse
Françoise DUHEN,
Anne-Marie VANBEVEREN-DUHEN,
ses filles
Caroline VANBEVEREN,
Thomas VANBEVEREN,
Marie VANBEVEREN,
ses petits-enfants
Nathanaël, Eléa, ses arrière-petits-enfants
Suzanne MALLEFAT-DUHEN,
Paullette et Jean BERNARD-DUHEN,
Ginette et Jean DEBETTE-DUHEN,
Michel et Anne-Marie DUHEN-VASCONI,
Georgette DUHEN-MANTOVANI,
Remi MANTOVANI,
Fernande et Pierre HAUWEL-MANTOVANI,
ses frères, beaux-frères et belle-sœur
Ses neveux et nièces et toute la famille.

Le docteur DEZITTER, son médecin
Aurélien CARBONNIER, Charlotte, ses infirmiers
Catherine FAILLE, sa kinésithérapeute
La pharmacie - Le village de Loison -
Aurélien, Lancia, Cathy, Genevieve, Nathalie, Salvatore, Julie,
les aides à domicile des Fées Soleil

Ses funérailles religieuses auront lieu le lundi 21 décembre 2020, à 9 h 30, en l'église Saint-Vaast de Loison-sous-Lens, suivies de l'incinération au crématorium d'Henin-Beaumont. Réunion à l'église à 9 h 15. L'urne contenant ses cendres reposera au columbarium du cimetière de Saint-Laurent-Blangy.

Pas de plaques, s'il vous plaît.

Dans l'attente de ses obsèques, Monsieur DUHEN repose au salon funéraire Sauvage de Harnes, 46, rue Charles-Debarge, ouvert de 9 heures à 19 heures, où la famille sera présente les samedi 19 et dimanche 20 décembre 2020 après-midi, de 15 heures à 18 heures.

Pompes Funèbres SAUVAGE
44-46, rue Charles Debarge - 62440 HARNES
☎ 03.21.20.05.05

1505152300

LES POMPES FUNÈBRES DEPREZ
Vous aident, vous conseillent lors d'un décès
SALONS FUNÉRAIRES DE VOTRE CHOIX
www.pompes-funebres-deprez.fr
24h/24 69, rue du Vauxhall - Calais 7 jours/7
Tél. 03.21.34.49.34

Remerciements

Louches

Très sensibles aux marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Cécile ADRIANSEN

née BOIDIN
veuve d'André ADRIANSEN

Régine et Gérard MONTHUIT-ADRIANSEN,
Ghislaine et Benoit RICOUR-ADRIANSEN,
Gérard (*) et Corinne ADRIANSEN-CHAPMAN, ses enfants

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille.

vous expriment leurs sincères remerciements.

Pompes Funèbres DU CHANNEL
59, rue de l'Espérance - 1, impasse de la Poste
62730 LES ATTAQUES ☎ 03.21.85.77.77

1505148700



Un regard, un geste, une prière, une présence, une visite, quelques mots de soutien, des dons.

Tous ces témoignages en ces jours d'épreuves lors du décès de

Madame Anita FENOUILLET

épouse de Monsieur Maurice HUMEZ

nous ont apporté réconfort et encouragement.
Nous vous en remercions vivement.

De la part de :

Monsieur Maurice HUMEZ, son époux
Vincent et Erica HUMEZ-LEFEBVRE,
Lou et Nine,
Sébastien et Anne-Emmanuelle HUMEZ-COMOY,
Baptiste, Marie et Clémence,
Mathieu et Christine HUMEZ-GESSLER,
Josephine et Thomas,
ses enfants et petits-enfants
Madame Sidonie FENOUILLET-RYCKEBUSCH, sa maman

Pompes Funèbres Jean RUGUET et Fils
RACQUINGHEM ☎ 03.21.93.03.03 - 03.21.39.76.87
ARQUES ☎ 03.21.38.33.38 - RENESCURE ☎ 03.28.40.76.36

1505096000

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

Ville de NEUVILLE SAINT VAAST

Pas-de-Calais
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1/ Maître d'ouvrage : Ville de NEUVILLE SAINT VAAST
- 2/ Mode de passation : Procédure adaptée
- 3/ Nature des travaux : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE L'IMPASSE BEAU-JEAN A NEUVILLE SAINT VAAST
- 4/ Réception des offres : Mardi 19 janvier 2021 - 12 heures 00
- 5/ Retrait du dossier de consultation : Les dossiers seront à demander exclusivement par téléchargement sur le site www.achatspublic.fr
- 6/ Renseignements complémentaires : Maître d'ouvrage - Mairie de Neuville Saint Vaast
Tel : 03.21.48.70.07 - Fax : 03.21.48.84.75
Mail : mairie-de-neuville@wanadoo.fr
- 7/ Critères d'attribution : 1- prix (60%), 2- valeur technique de l'offre (40%)
- 8/ Date d'envoi à la publication : 15 décembre 2020

15050961700

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Enquêtes publiques et concertations



Enquête publique

sur le projet d'aménagement foncier communal de HAUT-LOQUIN avec extensions sur les communes de ALQUINES, JOURNY, AUDREHEM, REBERGUES, ESCOEUILLES, CLERQUES et TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

Tère insertion

Par arrêté en date du 1er décembre 2020, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier communal de HAUT-LOQUIN.

A cet effet, Monsieur Philippe DUPUIT a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de HAUT-LOQUIN du 11 janvier 2021 à 9h00 au 12 février 2021 inclus à 17h00.

Le dossier d'enquête sera consultable en Mairie de HAUT-LOQUIN aux jours et heures suivants :

- les lundis de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h30.

- les jeudis de 9h00 à 11h00.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de HAUT-LOQUIN les :

- mercredi 13 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- mercredi 27 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

à la salle des fêtes de HAUT-LOQUIN, en présence du géomètre-expert les :

- jeudi 11 février 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- vendredi 12 février 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet du Département : <http://www.pasdecalsais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Aménagement-foncier>

Les observations sur le projet d'aménagement foncier communal de la commune de HAUT-LOQUIN avec extensions sur les communes de ALQUINES, JOURNY, AUDREHEM, REBERGUES, ESCOEUILLES, CLERQUES et TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de HAUT-LOQUIN ou sur le registre d'enquête numérique accessible depuis le site du Département <http://www.pasdecalsais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Aménagement-foncier>. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de Monsieur Philippe DUPUIT, commissaire enquêteur, Mairie de HAUT-LOQUIN, 4 rue d'Alquines

62885 HAUT-LOQUIN ou par voie électronique à l'adresse suivante : Aménagement.Foncier.Haut.Loquin@pasdecalsais.fr avant le 12 février 2021 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de HAUT-LOQUIN aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et au conseil départemental du Pas-de-Calais aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet du Département <http://www.pasdecalsais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Aménagement-foncier>

15050962000

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de SAINT-AUGUSTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE par la société LIDL S.N.C

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 décembre 2020, une enquête publique est ouverte, dans la commune de Saint-Augustin, pendant 33 jours à partir du 4 janvier 2021, sur la demande d'exploitation d'un entrepôt logistique par la société LIDL S.N.C.

Mme Dyhia TALBI (responsable de projets) est chargée du suivi du dossier de la société LIDL S.N.C (Tel : 06.99.41.53.92).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Saint-Augustin, siège de l'enquête, site 166, rue de Saint-Omer, le lundi et le jeudi de 10h00 à 11h30, le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (l'attention du public est attirée sur le fait que l'accès en mairie est réservé aux personnes munies d'un masque) ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.registredem.fr/lidlsaintaugustin>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairie de Bellinghem, Ecoques et Théroutain.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Saint-Augustin siège de l'enquête, du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Saint-Augustin ou les formuler à M. Roger FEBURIC, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 4 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mardi 12 janvier 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,

- le jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le samedi 30 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 5 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications

- Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C - Reagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Saint-Augustin, Bellinghem, Ecoques et Théroutain.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C) les informations relatives à ce projet.

15050963000



CHER ABONNÉ

Contactez
votre Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200



Par mail :
serviceclients@lavoixdunord.fr



Par courrier :
La Voix du Nord - Service Clients
CS 10 549 - 59023 LILLE Cedex

1803

ANNONCES LÉGALES

Arrêté du 07/12/20
modifiant l'arrêté du 21/12/12 :
Tarif 2021 : 5,14€ HT la ligne/colonne

L'Écho de la Lys

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 395 euros
- SAS : 197 euros
- SASU : 141 euros
- SNC : 219 euros
- SARL : 147 euros
- SARLU - EARL - EURL : 124 euros
- Société civile (excepté SCI) : 221 euros
- SCI : 189 euros

COMMUNE DE MERLIMONT
Avis d'appel public à la concurrence

Maître d'ouvrage : Commune de MERLIMONT - Hôtel de ville, Place de la Haye - 62155 MERLIMONT - tél. 03.21.94.72.18.
Objet du marché : Réaménagement de la place de la Haye, place du commerce, du parking P2 et création de voies de déplacements doux. Marché alloti. Procédure adaptée.
Critères d'attribution : voir règlement de consultation.
Retrait du DCE : <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> ou www.lesechosdutouquet.fr (rubrique : marchés publics).
Date limite de réception des offres : le 24 janvier 2021 à 17h00.
Dépôt des offres : <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/>

1506069000

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de SAINT-AUGUSTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE
par la société LIDL S.N.C

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 décembre 2020, une enquête publique est ouverte, dans la commune de Saint-Augustin, pendant 33 jours à partir du 4 janvier 2021, sur la demande d'exploitation d'un entrepôt logistique par la société LIDL S.N.C. Mme Dyhia TALBI (responsable de projets) est chargée du suivi du dossier de la société LIDL S.N.C (Tél. : 06.09.41.53.92). Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Saint-Augustin, siège de l'enquête, sise 166 rue de Saint-Omer, le lundi et le jeudi de 10h00 à 11h30, le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (l'attention du public est attirée sur le fait que l'accès en mairie est réservé aux personnes munies d'un masque) ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/liclisaugustin>
Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bellinghem, Ecques et Théroüanne.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Saint-Augustin siège de l'enquête, du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Saint-Augustin ou les formuler à M. Roger FEBURIE, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 4 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 12 janvier 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 30 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 5 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Saint-Augustin, Bellinghem, Ecques et Théroüanne. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C) les informations relatives à ce projet.

1506130800

BESOIN D'AIDE
POUR UNE
INSERTION LÉGALE

Appelez votre
conseillère
Isabelle Derisbourg
au 06 20 68 28 92
ou isabelle.derisbourg@nordlittoral.fr

L'Écho de la Lys

L'Écho de la Lys
www.lechodelalys.fr

Habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales pour tout le département du Pas-de-Calais
Paraît le jeudi
Actionnaire principal :
Groupe Rossel - La Voix SA
Commission paritaire n° 1120 C 80166
Fondé en 1837 - Dépôt légal à parution
Édités par la Société Nouvelle Nord Littoral S.A. au capital de 193.936 euros



Président
Marien Boniteux

Directeur général et directeur
de la publication
David Guévert

Rédacteurs en chef
Ludovic Boutin - Frédéric Petronio

Rédaction
redaction@lechodelalys.fr

Publicité
dparisi@lavenirdelartois.fr
03.21.01.66.00

Publicité extra-locale
PHR Nord - GIE F.N.H.
03.21.01.66.00 - 07.82.45.21.68
sbasset@presseflamande.fr

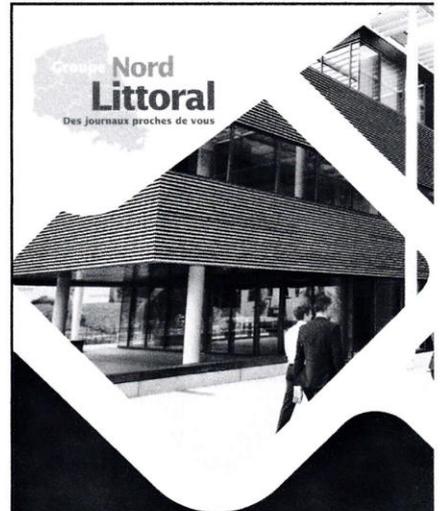
Annonces légales - Nécrologie
Isabelle Derisbourg - 06.20.68.28.92
isabelle.derisbourg@nordlittoral.fr
entrepreneurs.legales.info

Petites annonces
23, rue des Treilles - BP n° 21
62401 Béthune Cedex

Abonnement - Service clients
03.66.89.04.14
Groupe Nord Littoral
CS 10549 - 59023 Lille Cedex
serviceclientshebd@nordlittoral.fr

Imprimerie
Presse Flamande
55, rue du Milieu - B.P. 139
Hazebrouck cedex - 59523

Pour l'impression



**Vous devez dissoudre
votre société ?**

Isabelle et Sylvie sont à votre écoute pour vous accompagner au plus près dans toutes vos démarches.

Isabelle 06 20 68 28 92
isabelle.derisbourg@nordlittoral.fr
Sylvie 06 13 98 48 90
sylvie.montuy@nordlittoral.fr

La Semaine de Bouvines de Brès de l'Écho du Touquet
de l'Artois de l'Artois de l'Artois
L'Avenir L'Avenir L'Avenir

Retrouvez
franc
Le plus grand ma

Légale €

les +

VOTRE

+ DEVIS EN LIGNE

+ ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE

+ ACCÈS FACILE

Vo en set sui

www

Remerciements

Patrick et Annick NUTTEN-BAUDEN, Pascal et Karine NUTTEN, Sylvie et Dany MAHEUX-NUTTEN, Laurence NUTTEN, Murielle et Christophe DEFOORT-NUTTEN, Didier et Sandrine NUTTEN-HOUVENAGHEL, Pascaline et Christophe GILBERT-NUTTEN, ses enfants très sensibles aux nombreux témoignages de sympathie reçus lors du décès de

Madame Raymonde NUTTEN née DECOSTER veuve de Gilbert NUTTEN vous expriment leurs sincères remerciements.

Pompes Funèbres DUMON 59114 STEENVOORDE - 16 bis, route d'Hondschoote - 03.20.43.31.38

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne - Nord 514 euros - Pas-de-Calais 514 euros.

Avis administratifs



ville de lens

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

PAR DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2020, LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE LE PLAN LOCAL D'URBANISME PLU DE LA COMMUNE. CETTE DELIBERATION FAIT L'OBJET D'UN AFFICHAGE PENDANT LA DUREE D'UN MOIS A COMPTER DU 9 JANVIER 2021 A HOTEL DE VILLE, SIS 17 BIS PLACE JEAN JAURES, LENS. LE DOSSIER ET/OU RAPPORT EST MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE HABITUELLES. CES DOCUMENTS SONT EGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.



ville de lens

INSTALLATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES (U) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

POUR FAIRE SUITE A L'APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLU, LE CONSEIL MUNICIPAL A INSTAURE PAR DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2020, LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR L'ENSEMBLE DES ZONES URBAINES (U) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE, ET ETENDU CE DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LA ZONE UC1V ET LA ZONE UC2V SITUÉE LA PLUS A L'OUEST, CONFORMEMENT AU PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION. CETTE DELIBERATION FAIT L'OBJET D'UN AFFICHAGE PENDANT LA DUREE D'UN MOIS A COMPTER DU 9 JANVIER 2021 A HOTEL DE VILLE, SIS 17 BIS PLACE JEAN JAURES, LENS.



Partagez le souvenir d'un être cher disparu

Pour publier un avis, contactez votre conseiller funéraire ou rendez-vous sur libramemoria.com

Enquêtes publiques et concertations

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS Commune de SAINT-AUGUSTIN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE Par la société LIDL S.N.C

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 décembre 2020, une enquête publique est ouverte, dans la commune de Saint-Augustin, pendant 33 jours à partir du 4 janvier 2021, sur la demande d'exploitation d'un entrepôt logistique par la société LIDL S.N.C. M. Yves TALBI (responsable de projets) est chargé du suivi du dossier de la société LIDL S.N.C. (tel : 06.99.41.53.92). Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Saint-Augustin, siège de l'enquête, 106, rue de Saint-Croix, le lundi et le jeudi de 10h00 à 17h00, le mardi de 10h00 à 19h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (l'attention du public est attirée sur le fait que les copies en mairie sont réservées aux personnes munies d'un masque ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante: https://www.registredefrance.fr/ldl/saintaugustin. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h. Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Hauts de France sont annexés au dossier d'enquête publique. Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bellèghem, Ecques et Thiennes. Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à se renseigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Saint-Augustin (siège de l'enquête), du 4 janvier 2021 au 9 février 2021 inclus, soit à transmettre par courrier en mairie de Saint-Augustin ou les formuler à M. Roger FERJURE, commissaire enquêteur, qui sera présent du lundi 11 janvier 2021 de 9h à 12h 00, - le mardi 12 janvier 2021 de 9h à 12h 00, - le jeudi 21 janvier 2021 de 9h à 12h 00, - le samedi 30 janvier 2021 de 9h à 12h 00, - le vendredi 5 février 2021 de 14h 00 à 17h 00. Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 janvier 2021 au 9 février 2021 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Enquêtes Publiques - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C. - Reagir à cet article. La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Saint-Augustin, Bellèghem, Ecques et Thiennes. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation - LIDL S.N.C) les informations relatives à ce projet.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRAY ARTOIS LYS ROMANE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BETHUNE

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Bethune-Bray Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bethune. ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU MARDI 26 JANVIER 2021 AU VENDREDI 12 FEVRIER 2021 INCLUS, soit une durée de 18 jours. Elle se déroulera : - En mairie de Bethune - 8 Place du 04 septembre 62407 Bethune Cedex - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services - le lundi de 09h00 à 19h00 et du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. A l'attention de Roxane Les-Mines de la Communauté d'Agglomération - 1380 rue Léon Blum 62290 Neuves-Mines - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communaux - de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Monsieur Pierre NICOLLE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites : - En mairie de Bethune - 8 Place du 04 septembre, 62407 Bethune Cedex ; - le mardi 12 février 2021 de 09h00 à 12h00 ; - le vendredi 15 février 2021 de 14h00 à 17h00. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture : - En mairie de Bethune ; - A l'attention de Roxane Les-Mines de la Communauté d'Agglomération ; - Par correspondance portant la mention "Ne pas ouvrir - Enquête publique - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bethune - A l'attention du commissaire enquêteur - à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Bethune-Bray - Direction Urbanisme et Mobilité - 100 avenue de Londres - BP 548 - 62411 BETHUNE ; - Par voie électronique jusqu'au vendredi 12 février 2021 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete.publique.bethune@bethunebray.fr. Le public est informé que l'ensemble des observations formulées pendant l'enquête sera numériquement accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les trois sites de consultation du dossier. Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou au permanence du commissaire enquêteur cité ci-dessus, doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bethune n'est pas soumis à l'obligation de réalisation d'une évaluation environnementale stratégique. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur sera un mois pour rendre son avis et ses conclusions moyennant ce pourvoi éventuel être consulté, pendant un an sur le site internet www.bethunebray.fr, en mairie et à l'attention de Roxane Les-Mines de la Communauté d'Agglomération. A l'issue de l'enquête publique, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bethune sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bethune-Bray Artois Lys Romane. Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Bethune-Bray Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et Mobilité - Service Planification - tél : 03.21.54.78.00. La Vice-Présidente, Corinne LAVESIN

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des installations classées, de l'Etat Public et de l'environnement Section installations classées Commune de Pihen Avis d'enquête publique environnementale SARL ELEVAGE LEBLOND

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 3 décembre 2020, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours à partir du 4 janvier 2021, sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL ELEVAGE LEBLOND concernant l'extension d'un élevage avicole qui comprendra après projet 122800 animaux équivalents volailles sur le site sis 65 rue de Telpin à Pihen (62700) ; Mme Praxède ROUSSELET est chargée du suivi du dossier au 03.20.48.81.19 ou contact@ressources-et-developpement.com. Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Pihen sis 25 rue principale, le mardi de 17h30 à 19h30, le mercredi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 10h00 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques - ICPE-Autorisation - SARL ELEVAGE LEBLOND PHEM. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - Service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont annexés au dossier d'enquête publique. Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bellèghem, Bimondoucs, City, Ecques, Esquerdes, Hallennes, Heuland, Heusinghem, Henchy-Wicquain, Saint-Augustin et Thiennes. Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à se renseigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Pihen du 4 janvier 2021 au 2 février 2021 inclus, soit à transmettre par courrier en mairie de Pihen ou les formuler à M. Vital RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête : - Lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 13 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 19 janvier 2021 de 16h00 à 19h00 - Samedi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 - Mardi 2 février 2021 de 16h30 à 19h30. Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se mouvoir d'un côté. Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 janvier 2021 au 2 février 2021 inclus, à l'adresse suivante : http://www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques - ICPE-AUTORSATION - SARL ELEVAGE LEBLOND PHEM. - Reagir à cet article. La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Pihen ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques - ICPE AUTORSATION - SARL ELEVAGE LEBLOND PHEM, les informations relatives à ce projet.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Enquête publique sur le projet de réglementation des Boitements des communes de COLEMBERT, ALLINCHUEN et HENNEVEUX

Par délibération en date du 07 juillet 2020, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais a approuvé le projet de réglementation des Boitements des communes de Colémbert, Allinchen et Henneveux, et a décidé de soumettre ce projet à enquête publique. A cet effet, Monsieur Daniel PERET, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. L'enquête se déroulera du lundi 25 janvier 2021 à 09h00 au vendredi 26 février 2021 inclus à 19h00. Le dossier d'enquête sera consultable dans les mairies aux jours et heures suivants : - A Colémbert : - le mardi de 14h00 à 17h00 - le mercredi de 09h00 à 12h00 - le vendredi de 16h00 à 18h00 - A Allinchen : - le mardi de 14h00 à 17h00 - le jeudi de 16h00 à 19h00 - A Henneveux : - le mardi de 14h00 à 17h00 - le jeudi de 16h00 à 19h00 - le vendredi de 16h00 à 18h00 - le samedi 27 janvier 2021 de 09h00 à 12h00 - le mardi 9 février 2021 de 16h00 à 17h00 - le vendredi 26 février 2021 de 16h00 à 19h00 - en mairie de Allinchen le : - le jeudi 18 février 2021 de 16h00 à 19h00 - en mairie de Henneveux le : - le lundi 1er février 2021 de 14h00 à 17h00. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet du Département : http://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Aménagement-Boitements. Les observations sur le projet de réglementation des Boitements pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de Monsieur Daniel PERET, commissaire enquêteur, Mairie de Colémbert, 1 route d'Albion, 62142 COLEMBERT ou par voie électronique à l'adresse électronique suivante : regulation.boitements.colembert.allinchen.henneveux@pasdecalais.fr A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mairies de Colémbert, Allinchen et Henneveux, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats et au Conseil départemental du Pas-de-Calais aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet du Département : http://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Aménagement-Boitements Informations : Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Fabrice THEBAULT, Département du Pas-de-Calais - D04C - Service de l'Aménagement Foncier et du Boîtement - Hôtel du Département - Rue Ferdinand Buisson - 62019 ARRAS Cedex 9 - Tél : 03.21.21.96.23 - thbaux.fabrice@pasdecalais.fr

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

SAINT AUGUSTIN

2021



Enquêtes publiques

ENQUETES PUBLIQUES

Avis de mise à l'enquête publique du projet d'exploitation d'un entrepôt logistique ZAC des Escardalles, SAINT AUGUSTIN.

Cette enquête se déroulera du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2021.

Pendant le délai susvisé, le dossier de Déclaration de Projet sera consultable en mairie de Saint Augustin aux heures d'ouvertures (lundi et jeudi de 10h00 à 11h30, le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 14h à 16h) ainsi qu'en Préfecture du Pas de Calais – services installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h00 à 16h00, ainsi que sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/lidlsaintaugustin>

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur (Mr FEBURIE) :

En mairie de Saint Augustin :

- Le lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le mardi 12 janvier 2021 de 15h00 à 18h00,
- Le jeudi 21 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le samedi 30 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 5 février 2021 de 14h à 17h00.

INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 4 au 27 janvier 2021, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

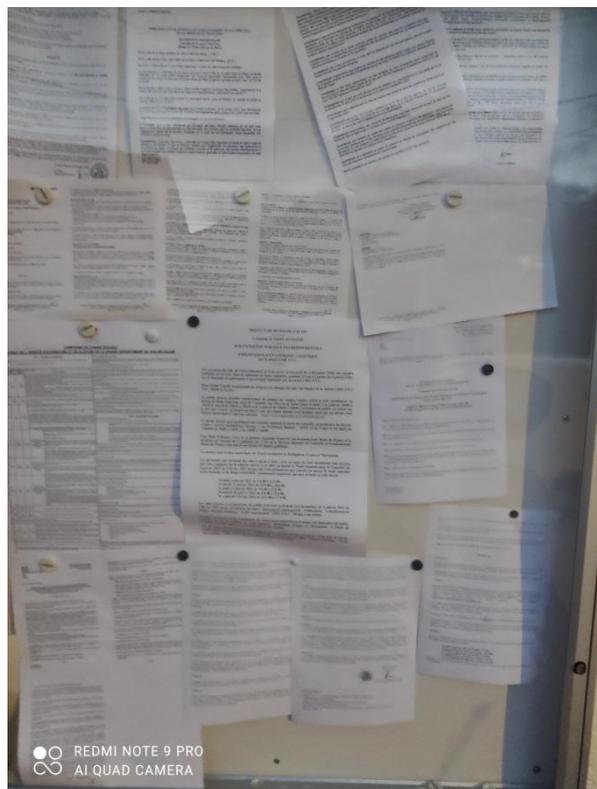
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

V – Dossier photographique concernant l’affichage



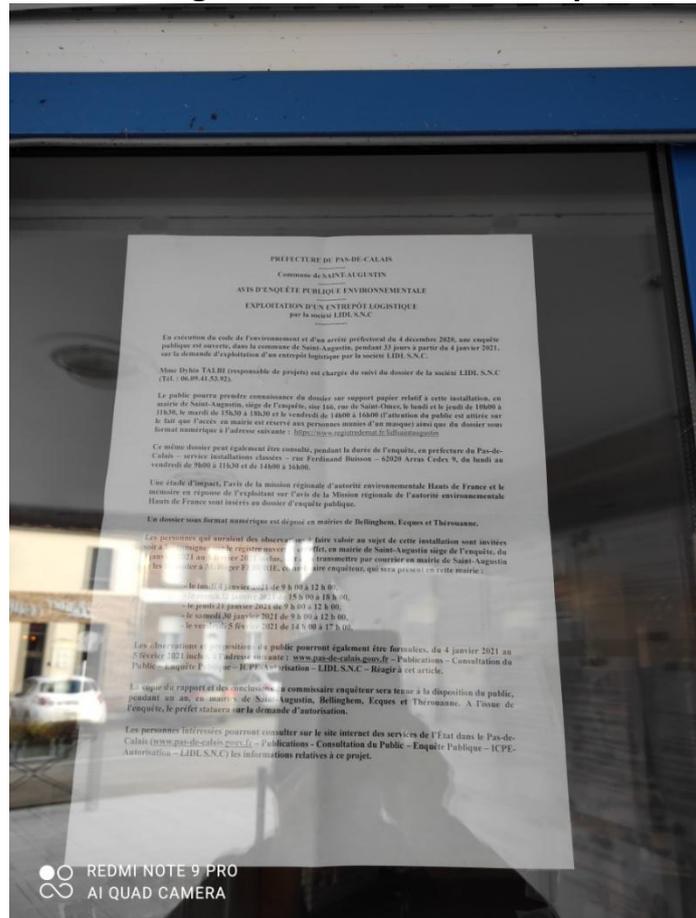
Affichage Extérieur Mairie de Saint-Augustin





REDMI NOTE 9 PRO
AI QUAD CAMERA

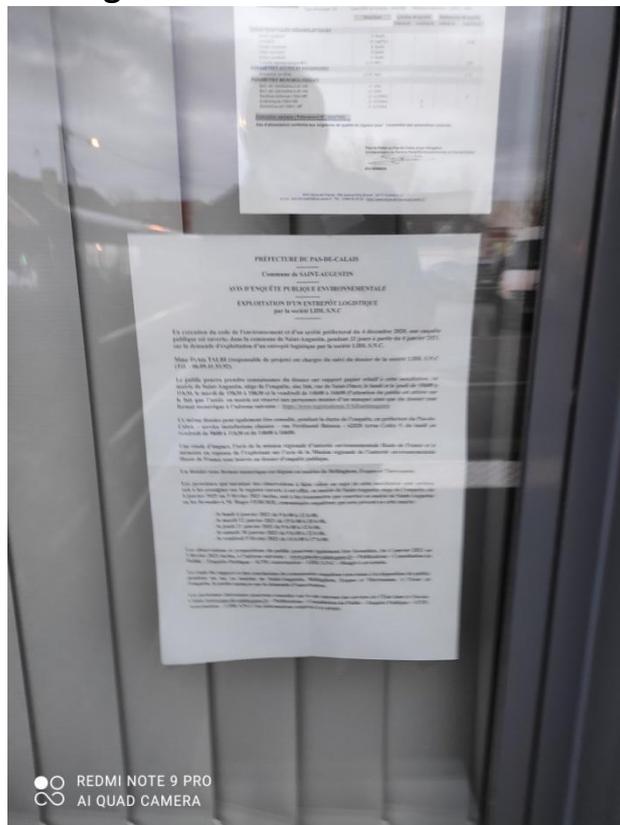
Affichage Extérieur Mairie d'Ecques



REDMI NOTE 9 PRO
AI QUAD CAMERA

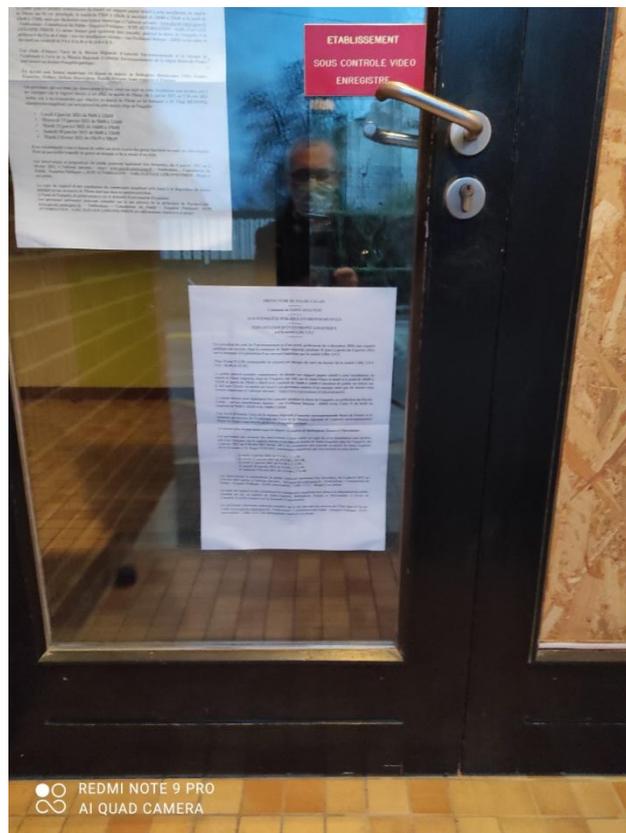


Affichage Extérieur Mairie de Thérrouanne





Affichage Extérieur Mairie de Bellinghem





Affichage Rond Point menant voie Paul Hochart





Affichage sur le site proprement dit

VI - Réponses des personnes publiques associées

- **Délibération du Conseil municipal de Saint-Augustin**
- **Délibération du Conseil municipal d'Ecques**

N° 2021-04
Département Pas de Calais
Arrondissement St Omer
Canton de Fruges

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN

Nombre de conseillers :
en exercice 19
Présents 17
Votants 19
Date de convocation
25/01/2021
Date d'affichage
25/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 février 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rebecques, sous la présidence de M. ALLOUCHERY René, Maire.

PRESENTS :

Benoît DEHURTEVENT, Pascal COMPAGNION, Stéphane POTTIER, Damien HOCHART, adjoints.
Rémi DECOSTER, Sylvain PAUCHET, Jean-Pierre GOZÉ, Guillaume LECREUX, Karine MONCHY,
Vincent GRIOCHE, Matthieu SALON, Karine PETIT, Christian CALONNE, Pascaline BERMONT,
Josiane HOCHART, Francis DONCHEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Delphine GODDE qui donne pouvoir à Pascaline BERMONT
Sylvie MEURIN qui donne pouvoir à Damien HOCHART

SECRETARE DE SEANCE : Rémi DECOSTER

Objet de la délibération : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique ZAC des Escardalles.

Par arrêté préfectoral du 4 décembre 2020 une enquête publique a été ouverte du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 à la demande de la société LDIDL SNC en vue d'exploiter un entrepôt logistique, ZAC des Escardalles – Clarques à Saint Augustin.

L'avis du Conseil Municipal de Saint Augustin est sollicité sur cette demande d'exploitation.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique ZAC des Escardalles
APPROUVE les prescriptions et remarques, jointes à la présente délibération, qui seront apportées au registre d'enquête publique

Délibéré les jour mois et an susdits

Le Maire
René ALLOUCHERY



COMMUNE D'ECQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Brigitte MERCHIER, Maire, suite à la convocation en date du 25 janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :
M. Philippe LECOCQ donne procuration à Mme MERCHIER Brigitte
M. Jean-Marie MAUFROY donne procuration à M. Valentin CHAVAIN
M. DOUTRIAUX Bernard donne procuration à M. Alexis ROUGET
M. Yannick VERLINE donne procuration à Mme Valérie POUPE GEORGE
Mme Hélène FICHAUX et Sylvie GHEYSENS, absents excusés.
Président de séance : Mme Brigitte MERCHIER
Secrétaire de séance : Mme Valérie POUPE GEORGE

OBJET : Enquête Publique ENTREPOT LOGISTIQUE LIDL ZAC des Escardalles
Madame la Présidente rappelle que lors de la réunion du 28 décembre dernier, l'enquête publique concernant l'entrepôt logistique LIDL Zac des Escardalles avait été évoquée.
Madame la Présidente laisse la parole aux conseillers municipaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **d'EMETTRE l'Avis suivant** concernant l'entrepôt logistique LIDL Zac des Escardalles
12 ABSTENTIONS dont 3 procurations - 5 voix CONTRE dont 1 procuration - 0 voix POUR

Comme lors de l'enquête publique de novembre 2018 et la délibération n° 2018-36, le Conseil Municipal émet sa grande inquiétude sur le ruissellement des eaux et le déversement dans le Ravin d'Ecques. Le cœur du bourg traversé par le Ravin d'Ecques risque d'être inondé.

Il est également évoqué le trafic routier important à Mussent et dans la traversée du village, la pollution atmosphérique, l'impact paysager et le risque sur la biodiversité, la pollution lumineuse.

La réelle inquiétude sur l'immensité du projet et les risques possibles d'accident, d'incendie, ... et la pollution qui en découlerait.

- **d'AUTORISER** :

- a - Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
 - b - Monsieur le Receveur Municipal à passer les écritures afférentes à cette affaire
- Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits.**

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Brigitte MERCHIER

Certifiée exécutoire par Mme MERCHIER Brigitte, Maire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture
Le Maire,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

04 FEV. 2021



VII – Procès-verbal de remise des observations

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À Madame TALBI, Responsable de Projets, Service Grands Projets Immobiliers, LIDL, 72, avenue Robert SCHUMAN CS 80272 - 94533 RUNGIS Cedex.

Madame la responsable de projets,

L'enquête publique préalable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C. des Escardalles sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN (62) présentée par votre société LIDL S.N.C. s'est déroulée du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2021 inclus.

Au cours de cette enquête publique le commissaire enquêteur a recueilli aucune observation (écrite et orale) sur le registre de la mairie de Saint-Augustin et reçu 1 courrier daté du 5.02.2021 émanant de Monsieur ALLOUCHERY René, maire de la commune traduisant l'avis du conseil municipal.

Deux dépositions électroniques ont été déposées sur le site de la Préfecture. .

Conformément à l'article R.128-18 du code de l'environnement nous vous transmettons toutes ses observations ainsi que deux copies.

Nous souhaitons avoir votre réponse sur ces points qui nous paraissent mériter des éclaircissements de votre part.

Vous voudrez bien nous transmettre votre mémoire en réponse à ces observations dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 23 février 2021**. Vous pouvez nous répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « réponse du maître d'ouvrage » du rapport ci-joint, qui reprend toutes les observations du public.

Veillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

À Zegerscappel, le 8 février 2021

Le commissaire enquêteur



THEMES ABORDES DANS LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

THEME	CODE CONTRIBUTION	NOMBRE
Pollution lumineuse	DEM1CL – DEM2CL – STA1C	3
Perte d'espace agricole	DEM2CL	1
Perte de stockage carbone	DEM2CL	1
Pollution atmosphérique	DEM2CL	1
Imperméabilisation des sols et conséquence	DEM2CL	1
Impact sur la santé des habitants	DEM2CL	1
Nuisances sonores rue de Cassel à SAINT-AUGUSTIN	STA1C	1

VI – 1 – 1 - 2 - Registre Préfecture

- **DEM1CL – Observation sur le site internet** : Monsieur DOLLE Bruno a déposé le 28 janvier 2021

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Auteur: Bruno DOLLE
- Adresse de messagerie: br.dolle@laposte.net
- Sujet: LIDLE
- Message:

« Bonjour,

J'espère que la société LIDLE sera sensible à la pollution lumineuse.

Un éclairage adapté aux normes environnementales serait une exemplarité sur ce site. »

Réponse du maître d'ouvrage :

- **DEM2CL - Observation sur le site internet** : Monsieur ROUGET Alexis a déposé le 30 janvier 2021

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Auteur: Alexis ROUGET
- Adresse de messagerie: alexis.rouget@orange.fr
- Sujet: projet LIDL
- Message:

« Ce projet s'implantera sur un terrain d'une superficie de 18,3 hectares initialement constitué de prairie et d'espaces agricoles. C'est donc une perte notable pour notre autonomie alimentaire et pour la biodiversité locale. C'est aussi une perte de stockage de carbone aujourd'hui assuré par la végétation.

Nous aurons aussi une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicule légers avec des leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Les habitants à proximité seront particulièrement impactés.

Ce projet c'est aussi l'imperméabilisation d'environ 11,9 hectares sur des terrains en fortes pentes. En cas de précipitations exceptionnelles, nous pouvons nous interroger sur les conséquences de ce ruissellement sur le village d'Ecques.

Et en cas d'incendie quels seraient les impacts sur l'environnement et la santé des habitants des retombées des fumées, notamment par les eaux de pluie.

De jour l'impact paysagé sera réel et nous craignons de plus une pollution lumineuse forte la nuit. »

Réponse du maître d'ouvrage :

VI – 1 – 1 - 3 - Registre de SAINT-AUGUSTIN

- **Dépôt d'un courrier STA1C** - Le 5 février 2021, Madame **HOCHART**, Directrice Générale des Services de la commune de SAINT-AUGUSTIN, nous remet à l'ouverture de la permanence du jour, un courrier signé de Monsieur ALLOUCHERY daté du jour, traduisant l'avis du conseil municipal émis lors de la séance du 2 février 2021.

Monsieur le commissaire enquêteur,

La consultation publique est en cours et nous vous rendons l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Augustin concernant la création d'une base logistique LIDL dans la zone des Escardalles. Nous vous prions de bien vouloir le trouver ci-après.

Nous accueillons avec enthousiasme l'entreprise LIDL sur notre territoire. Cette implantation sera facteur de dynamique sur notre commune et pour notre collectivité au sens large.

Cet enthousiasme ne suppose pas non plus de vous accorder un blanc-seing et nous souhaitons votre implication profonde à différents niveaux dans une logique de développement durable.

- Sur l'aspect économique, nous attendons de votre entreprise son lien avec le tissu économique local, faire appel à un fournisseur du Pays de Saint Omer c'est contribuer à la prospérité du territoire et à la vie des communes. Tant sur la construction que dans le fonctionnement de votre plat-forme nous vous invitons à être un acteur de votre territoire.
- Sur l'aspect social : Nous sommes une commune d'un peu plus de 800 habitants, dynamique et ouverte sur le monde. Notre commune s'implique dans la mise en place d'infrastructures en construisant une maison de la petite enfance, dans un projet d'école avec Théroouanne, en aménageant des routes et en rénovant notre parc d'équipements publics. Nous attendons de votre entreprise un lien étroit avec notre commune qui pourrait d'ores et déjà se concrétiser par une rencontre.
- Sur l'aspect environnemental, le devoir de responsabilité nous invite à revenir ici sur l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France sur ce projet (MRAe 2020-4305). Nous avons pris note de vos remarques complémentaires à cet avis mais vous encourageons fortement à intensifier votre démarche de lutte contre les effets de serre dans votre approvisionnement et votre impact CO² au km parcouru. C'est dans votre activité plus que dans des mesures compensatrices externes qu'il faut trouver les moyens de lutte contre les effets du changement climatique. Le conseil municipal vous invite plus largement à tout mettre en œuvre pour que votre projet s'inscrive harmonieusement dans notre territoire et préserve son environnement.

Lors de sa séance du 2 février 2021, les membres du conseil ont relevé deux points :

- Limiter les nuisances visuelles du bâtiment par un aménagement paysager, par un éclairage limité ou par détection.
- Les nuisances sonores et plus particulièrement le trafic camions rue de Cassel à Clarques, Saint Augustin.

Vous l'aurez compris, nous appelons de nos vœux que cette implantation soit une réussite non seulement pour LIDL mais également pour Saint Augustin et pour le territoire de la CAPSO dans une démarche de développement durable.

S^t Augustin

Le 5 février 2021

ALHOUCHERY René Maire



Réponse du maître d'ouvrage :

IX – PV en réponse des observations du M.O.

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À Madame TALBI, Responsable de Projets, Service Grands Projets Immobiliers, LIDL,
72, avenue Robert SCHUMAN CS 80272 - 94533 RUNGIS Cedex.

Madame la responsable de projets,

L'enquête publique préalable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis Z.A.C. des Escardalles sur le territoire de la commune de SAINT-AUGUSTIN (62) présentée par votre société LIDL S.N.C. s'est déroulée du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2021 inclus.

Au cours de cette enquête publique le commissaire enquêteur a recueilli aucune observation (écrite et orale) sur le registre de la mairie de Saint-Augustin et reçu 1 courrier daté du 5.02.2021 émanant de Monsieur ALLOUCHERY René, maire de la commune traduisant l'avis du conseil municipal.

Deux dépositions électroniques ont été déposées sur le site de la Préfecture. .

Conformément à l'article R.128-18 du code de l'environnement je vous transmets toutes ses observations ainsi que deux copies.

Je souhaite avoir votre réponse sur ces points qui me paraissent mériter des éclaircissements de votre part.

Vous voudrez bien me transmettre votre mémoire en réponse à ces observations dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 23 février 2021**. Vous pouvez me répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « réponse du maître d'ouvrage » du rapport ci-joint, qui reprend toutes les observations du public.

Veillez agréer, madame, mes salutations distinguées.

À Zegerscappel, le 8 février 2021

Le commissaire enquêteur



THEMES ABORDES DANS LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

THEME	CODE CONTRIBUTION	NOMBRE
Pollution lumineuse	DEM1CL – DEM2CL – STA1C	3
Perte d'espace agricole	DEM2CL	1
Perte de stockage carbone	DEM2CL	1
Pollution atmosphérique	DEM2CL	1
Imperméabilisation des sols et conséquence	DEM2CL	1
Impact sur la santé des habitants	DEM2CL	1
Nuisances sonores rue de Cassel à SAINT-AUGUSTIN	STA1C	1

VI – 1 – 1 – 2 - Registre Préfecture

- **DEM1CL – Observation sur le site internet** : Monsieur DOLLE Bruno a déposé le 28 janvier 2021

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Auteur: Bruno DOLLE
- Adresse de messagerie: br.dolle@laposte.net
- Sujet: LIDLE
- Message:

« Bonjour,

J'espère que la société LIDLE sera sensible à la pollution lumineuse.

Un éclairage adapté aux normes environnementales serait une exemplarité sur ce site. »

Réponse du maître d'ouvrage :

Le site disposera d'un éclairage de sécurité qui permettra de garder un niveau d'éclairage suffisant pour l'évacuation en cas de rupture d'alimentation électrique générale. Cet éclairage permettra de signaler de manière efficace, les issues et les dégagements.

On retrouvera également des lampadaires répartis sur le site afin d'assurer l'éclairage nocturne extérieur notamment sur les zones suivantes :

- Parkings des véhicules du personnel,
- Cheminement piéton des salariés.

Quelques éclairages réduits sont également présents en façade et notamment au-dessus des portes piétonnes d'issues de secours.

Le site disposera de candélabres répartis sur l'ensemble des surfaces, afin d'assurer la sécurité des circulations. On retrouvera également des projecteurs en façade dirigés vers le sol au niveau des Quais, afin d'assurer l'éclairage du fond de camion, pour assurer la sécurité du transporteur. Les dispositifs d'éclairage du site seront optimisés, pour cela, ceux-ci seront fonction de l'intensité lumineuse extérieure. Ils seront également préférentiellement orientés vers le bas afin de ne pas créer de cônes lumineux. L'ensemble des éclairages seront adaptés aux normes environnementales afin de réduire au maximum les nuisances lumineuses.

- **DEM2CL - Observation sur le site internet** : Monsieur ROUGET Alexis a déposé le 30 janvier 2021

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Auteur: Alexis ROUGET
- Adresse de messagerie: alexis.rouget@orange.fr
- Sujet: projet LIDL
- Message:

« Ce projet s'implantera sur un terrain d'une superficie de 18,3 hectares initialement constitué de prairie et d'espaces agricoles. C'est donc une perte notable pour notre autonomie alimentaire et pour la biodiversité locale. C'est aussi une perte de stockage de carbone aujourd'hui assuré par la végétation.

Nous aurons aussi une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicule légers avec des leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Les habitants à proximité seront particulièrement impactés.

Ce projet c'est aussi l'imperméabilisation d'environ 11,9 hectares sur des terrains en fortes pentes. En cas de précipitations exceptionnelles, nous pouvons nous interroger sur les conséquences de ce ruissellement sur le village d'Ecques.

Et en cas d'incendie quels seraient les impacts sur l'environnement et la santé des habitants des retombées des fumées, notamment par les eaux de pluie.

De jour l'impact paysagé sera réel et nous craignons de plus une pollution lumineuse forte la nuit. »

Réponse du maître d'ouvrage :

L'aspect relatif à la consommation d'espaces agricoles avait été étudié à l'échelle de la ZAC des Escardalles et les mesures nécessaires avaient alors été mises en place par l'aménageur de la ZAC.

Concernant la perte de stockage de carbone, une étude complémentaire avait été réalisée et présentée dans le mémoire de réponse à la MRAE. Il ressort de cette étude, que pour réduire l'impact du projet sur les services écosystémiques rendus par les sols, le projet la mise en place de 4 zones d'aménagements paysagers avec la plantation d'essences diverses. Au total, plus de 300 arbres de haute tige seront répartis sur l'ensemble du site et un peu plus de 6 hectares seront couverts par des espaces verts.

Concernant le trafic, le projet sera inévitablement à l'origine d'une augmentation du trafic. Il est néanmoins important de souligner que des mesures sont en place (*mise en place d'une flotte plus verte, Prise de biberonnage au niveau des quais pour que les moteurs utilisent l'électricité de la plateforme plutôt que les moteurs des camions générant des émissions, Effort de contrat tripartite avec producteurs locaux, Travail quotidien des services logistiques afin d'optimiser les chemins de livraison...*)

Pour le ruissellement, les études hydrauliques ont été réalisées et les ouvrages dimensionnés sur une période de retour de 50 ans.

En cas d'incendie, l'étude de dangers a fait l'objet d'une modélisation de fumées toxiques réalisée suivant les textes réglementaires en vigueur. En cas d'incident notable sur le site, toutes les mesures seront réalisées afin de caractériser une pollution éventuelle hors site.

VI-1-1-3 - Registre de SAINT-AUGUSTIN

- **Dépôt d'un courrier STAIC** - Le 5 février 2021, Madame **HOCHART**, Directrice Générale des Services de la commune de SAINT-AUGUSTIN, nous remet à l'ouverture de la permanence du jour, un courrier signé de Monsieur **ALLOUCHERY** daté du jour, traduisant l'avis du conseil municipal émis lors de la séance du 2 février 2021.

STA-K

Monsieur le commissaire enquêteur,

La consultation publique est en cours et nous vous rendons l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Augustin concernant la création d'une base logistique LIDL dans la zone des Escardalles. Nous vous prions de bien vouloir le trouver ci-après.

Nous accueillons avec enthousiasme l'entreprise LIDL sur notre territoire. Cette implantation sera facteur de dynamique sur notre commune et pour notre collectivité au sens large.

Cet enthousiasme ne suppose pas non plus de vous accorder un blanc-seing et nous souhaitons votre implication profonde à différents niveaux dans une logique de développement durable.

- Sur l'aspect économique, nous attendons de votre entreprise son lien avec le tissu économique local, faire appel à un fournisseur du Pays de Saint Omer c'est contribuer à la prospérité du territoire et à la vie des communes. Tant sur la construction que dans le fonctionnement de votre plat-forme nous vous invitons à être un acteur de votre territoire.
- Sur l'aspect social : Nous sommes une commune d'un peu plus de 800 habitants, dynamique et ouverte sur le monde. Notre commune s'implique dans la mise en place d'infrastructures en construisant une maison de la petite enfance, dans un projet d'école avec Théroouanne, en aménageant des routes et en rénovant notre parc d'équipements publics. Nous attendons de votre entreprise un lien étroit avec notre commune qui pourrait d'ores et déjà se concrétiser par une rencontre.
- Sur l'aspect environnemental, le devoir de responsabilité nous invite à revenir ici sur l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France sur ce projet (MRAe 2020-4305). Nous avons pris note de vos remarques complémentaires à cet avis mais vous encourageons fortement à intensifier votre démarche de lutte contre les effets de serre dans votre approvisionnement et votre impact CO² au km parcouru. C'est dans votre activité plus que dans des mesures compensatrices externes qu'il faut trouver les moyens de lutte contre les effets du changement climatique. Le conseil municipal vous invite plus largement à tout mettre en œuvre pour que votre projet s'inscrive harmonieusement dans notre territoire et préserve son environnement.

Lors de sa séance du 2 février 2021, les membres du conseil ont relevé deux points :

- Limiter les nuisances visuelles du bâtiment par un aménagement paysager, par un éclairage limité ou par détection.
- Les nuisances sonores et plus particulièrement le trafic camions rue de Cassel à Clarques, Saint Augustin.

Vous l'aurez compris, nous appelons de nos vœux que cette implantation soit une réussite non seulement pour LIDL mais également pour Saint Augustin et pour le territoire de la CAPSO dans une démarche de développement durable.

Saint Augustin

Le 5 février 2021

ALLOCHERY René

Maire



Réponse du maître d'ouvrage :

Concernant l'aspect économique, le projet aura un impact positif tant dans sa phase construction (il sera fait appel à des entreprises locales le plus possible, dans la mesure où celles-ci répondent au cahier des charges imposé par LIDL) que sa phase exploitation (une partie des employés proviendra de plateforme actuelle et le projet sera à l'origine de la création d'une cinquantaine d'emplois)

Concernant l'aspect social, Lidl se tient à disposition pour se rencontrer et échanger avec la mairie et les acteurs locaux des différentes possibilités de partenariat entre la plateforme et la mairie.

Enfin concernant l'aspect environnemental et tel que mentionné précédemment, de nombreuses mesures sont mises en œuvre sur le site, permettant notamment de réduire les kilomètres parcourus et les émissions atmosphériques :

- *Prise de hibernage au niveau des quais pour que les moteurs utilisent l'électricité de la plateforme plutôt que les moteurs des camions générant des émissions sonores*
- *Effort de contrat tripartite avec producteurs locaux*
- *Travail quotidien des services logistiques afin d'optimiser les chemins de livraison*

D'importantes dispositions architecturales et paysagères ont été mises en œuvre afin d'intégrer au mieux le projet. Au total, plus de 300 arbres de haute tige seront répartis sur l'ensemble du site et un peu plus de 6 hectares seront couverts par des espaces verts.

Pour le trafic, il est rappelé que le positionnement du site a été choisi de manière :

- à être facilement et rapidement accessible par l'autoroute afin d'éviter le plus possible la traversée de zones denses d'habitation
- à ce que la durée des trajets soit optimale, notamment due au fait que le barycentre des magasins approvisionnés soit à proximité du projet.

Pour Lidl, agir comme un acteur responsable en matière économique, sociale et environnementale est une priorité. A cette fin, LIDL s'est lancé dans un programme ambitieux, permanent et résolu : **"En route vers demain"** afin de se développer de manière responsable en promouvant des modes de vies durables, au travers de ses rôles de distributeur, d'employeur, de partenaire commercial et d'acteur engagé sur le territoire français. L'ensemble du programme est disponible sur le site internet dédié : <https://enrouteversdemain-lidl.fr/>

FAIT A RUNGIS ET
ENVOYÉ LE 19/02/2021

LIDL
Service Grands Projets
72-92, Avenue Robert Schuman
CS 80272
94533 RUNGIS CEDEX 1
01.56.71.34.00

MQL